



**COLLEGE SAINT-HUBERT**

## **LA BIBLIOTHEQUE DU COLLEGE**

Le Collège dispose d'une bibliothèque. Tu y trouveras des romans (un millier environ), des ouvrages scientifiques (un peu plus de 5000), des revues et des Ipads. La bibliothèque a deux fonctions principales : le prêt de livres ou de revues et le travail de recherche et/ou l'étude pendant le temps de midi.

### **EMPRUNTER un livre ou une revue**

A certaines conditions, il est possible d'emprunter la plupart des livres ou revues de la bibliothèque. Chaque prêt est gratuit mais fait néanmoins l'objet d'un enregistrement auprès du bibliothécaire. Ceci se fait uniquement pendant la permanence du temps de midi (tous les jours de 12h15 à 13h, sauf le mercredi).

Les romans peuvent être empruntés pour une période de quinze jours. Les autres livres et les revues peuvent être empruntés pour une période de huit jours. Cette durée peut éventuellement être prolongée en cas de travail de recherche important. Il faut alors en faire la demande auprès des professeurs responsables de la bibliothèque (Mme Wielemans et M. Janssens).

Lorsque tu empruntes un livre (ou une revue), il va de soi que tu t'engages à le restituer à la bibliothèque dans les délais prévus. Tout retard est sanctionné par une amende d'un euro par livre (ou revue) et par semaine de retard. Cette amende sera indiquée, le cas échéant, dans la facture trimestrielle. Pour éviter une amende, tu peux prolonger gratuitement ton emprunt en en faisant la demande lors d'une permanence de midi. Un livre détérioré ou perdu en cours de prêt devra être remboursé par l'emprunteur.

Certains ouvrages ne peuvent jamais être empruntés : c'est le cas des ouvrages de consultation tels que les dictionnaires ou encyclopédies, ou certains ouvrages trop précieux ... dont tu pourras cependant faire une photocopie ponctuelle. Le professeur responsable lors de la permanence pourra te renseigner à ce propos. Tu ne peux bien sûr pas non plus emprunter d'IPad.

### **TRAVAILLER à la bibliothèque**

Tous les midis, sauf le mercredi, tu peux venir travailler à la bibliothèque. Tu peux alors consulter librement tous les livres ou revues pour te documenter sur tel ou tel sujet ainsi que plusieurs titres de la presse quotidienne. Tu peux également, en laissant ta carte d'étudiant ou ta carte d'identité en caution, utiliser un IPad pour rechercher des informations.

N'hésite pas à demander un renseignement au bibliothécaire qui se fera un plaisir de te guider dans tes recherches. Comme stipulé plus haut, tu peux aussi, après l'autorisation du bibliothécaire, photocopier les pages qui t'intéressent ou utiliser ton téléphone pour en faire une photo.

Pour que tout cela fonctionne bien, tu dois respecter quelques règles :

- On travaille en silence. Dans le cas de l'utilisation d'un IPad, tu dois donc éventuellement prévoir des écouteurs.
- Les cartables, les manteaux et les sacs restent à l'extérieur.
- Il faut porter le plus grand soin au matériel que tu manipules : il est donc interdit, par exemple, d'annoter les livres consultés, de manger, de boire, etc...

Mme Wielemans - M. Janssens  
Responsables de la bibliothèque